

DROIT AUX SOINS DE SANTÉ PUBLIC EN CATALOGNE

Si vous habitez en Catalogne, selon votre situation, vous pouvez accéder aux soins de santé publics par l'un de ces mécanismes

Qui a le droit reconnu par le Système National de Santé (INSS)?

Conformément au [Décret Royal 1192/2012](http://tiny.cc/Decreto_1192_2012): http://tiny.cc/Decreto_1192_2012

- Toutes les personnes affiliées à l'INSS: les travailleurs et les retraités
- Toutes les personnes détenteurs d'un permis de séjour et les bénéficiaires d'une personne affiliée à l'INSS
- Toutes les personnes non assurés ou non bénéficiaires de l'INSS satisfaisant l'une des conditions suivantes:
 - Avoir la nationalité espagnole et résider dans le territoire espagnol.
 - Être citoyen de l'Union Européenne et être enregistré au Registre Central des Étrangers.
 - Être citoyen d'un pays différent de ceux qui ont été mentionnés antérieurement (ou personnes apatrides) et être détenteur d'un permis de séjour au territoire espagnol.

Qui a le droit reconnu par le Service Catalan de Santé (CatSalut)?

Conformément à l'instruction 8/2015: http://tiny.cc/Instruccio_08_2015 ⁽¹⁾

- Toutes les personnes enregistrées au censur d'un municpe de Catalogne qui n'aient pas le droit reconnu par l'INSS.
- Les personnes qui peuvent prouver l'enracinement à Catalogne. Les critères d'enracinement sont en attente d'être développés dans le règlement qui doit accompagner la loi susmentionnée ⁽¹⁾

CONDITIONS:

- Être enregistré à Catalogne ou avoir critères d'enracinement
- Ne pas avoir le droit reconnu par l'INSS
- Avoir un document d'identité valable ou d'autres documents pouvant authentifier l'identité

Situations spéciales

- **Femmes enceintes:** Elles ont droit à des soins de santé publics en toutes circonstances au cours de la grossesse, à l'accouchement, le post-partum et pour effectuer une interruption volontaire de grossesse.
- **Moins de 18 ans:** Ils ont droit à des soins de santé publics dans les mêmes conditions que les enfants espagnols
- **Autres situations:** demandeurs de protection internationale et victimes de la traite des êtres humains

Attention à l'URGENCE:

Conformément à la Résolution du 30 septembre 2016 sur l'attention et la facturation des urgences: <http://tiny.cc/FacturasUrgencias>

- Les personnes qui habitent en Catalogne mais qui ne sont pas résidentes ou qui n'ont pas encore la carte de santé **ont le droit à des soins médicaux d'urgence gratuits dans tout hôpital ou centre de santé publique:** si elles n'ont pas d'assurance maladie et n'ont pas des ressources économiques. Cette attention gratuite sera prolongée jusqu'à la guérison ou la décharge médicale.
- **Dans le cas où ils vous livrent un engagement à payer ou une facture, ne la payez pas.** Vous êtes couvert par la loi catalane 9/2017 et la résolution sur les soins d'urgence. Demander la **DÉCLARATION RESPONSABLE DE NE PAS AVOIR DE RESSOURCES ÉCONOMIQUES** pour assumer des soins urgents
- Dans les cas des enfants de moins de 18 ans ou femmes enceintes, le droit de soins d'urgence est universel en Catalogne à financement public via CatSalut (Loi 9/2017 du 27 juin). Demander la **DÉCLARATION RESPONSABLE spécifique pour enfants de MOINS DE 18 ANS ou FEMMES ENCEINTES**

⁽¹⁾ La carte de santé (TSI) obtenue par l'instruction 8/2015 donne le droit complète de soins de santé immédiatement depuis de l'obtention, mais la couverture de santé est seulement garantie sur le territoire de la Catalogne

DROIT AUX SOINS DE SANTÉ PUBLIC EN CATALOGNE

Étapes à suivre pour obtenir la Carte de Santé individuelle (TSI)

1 Inscrivez-vous dans le census de votre municipalité

Cette procédure sera effectuée au Bureau du Service Aux Citoyens (OAC) de la Mairie. Comment s'inscrire si vous habitez à Barcelone:

<http://tiny.cc/AtencioCiutadaBCN>

Si vous n'habitez pas à Barcelone, vous devriez demander sur votre OAC la procédure de recensement selon votre documentation.

2 Dès que vous avez votre dossier de recensement, vous devriez aller au Centre d'Attention Primaire (CAP) et demander la TSI:

Documentation nécessaire pour les personnes résidentes qui n'ont pas le droit reconnu par l'INSS:

- Original et photocopie du passeport, NIE, TIE ou autre document accréditant l'identité
- Certificat du recensement actualisé

ATTENTION! CITOYENS DE L'UNION EUROPÉENNE

À la documentation précédente, ajoutez: "Certificat prouvant que l'exportation du droit à la prestation de soins de santé n'est pas applicable, délivré par l'institution de sécurité sociale compétente dans le pays d'origine". Il peut être obtenu auprès des Bureaux de Sécurité Sociale de votre pays et / ou de votre Consulat. Certains Consulats autorisent cette procédure en ligne.

CatSalut n'exige pas ce certificat aux citoyens de Roumanie et de Bulgarie en raison des difficultés qu'ils rencontrent pour l'obtenir dans leur consulat ou leur pays d'origine

Pour plus d'information ou quelque problème, vous pouvez nous contacter ici:

Jo Sí Sanitat Universal: josisanitatuniversal.cat Mail: josisanitatuniversal@gmail.com

Plataforma PASUCat: lapasucat.blogspot.com Mail: lapasucat@gmail.com

Tif: 93 289 27 15 / 632 15 91 65

Avec domicile fixe: Documentation nécessaire pour le recensement à Barcelone

<https://tinyurl.com/PadroBcn2018>

Avec domicile fixe sans support documentaire:

Si vous avez un domicile fixe mais vous ne pouvez pas le démontrer avec des documents

- Soumettre une demande à l'OAC, la même documentation est requise, sauf la documentation qui prouve le domicile fixe.
- L'organisme d'inspection municipal effectuera la vérification de résidence à l'adresse qui apparaît dans l'instance et émettra le rapport obligatoire de recensement. Ils ont 3 mois pour résoudre votre demande.

Sans domicile fixe:

- Soumettre une demande de recensement sans domicile fixe. L'OAC demandera le RAPPORT DE CONNAISSANCE DE RÉSIDENCE DANS LA MUNICIPALITÉ (ICR) (ce rapport peut être demandé par le citoyen au centre de Services Sociaux). Ils ont 3 mois pour résoudre votre demande.
- A compter de la date d'émission de l'ICR, vous avez un mois pour effectuer le recensement. Vous aurez votre recensement à l'adresse d'un centre de Services Sociaux municipal.

Si vous ne pouvez pas fournir la documentation authentifiant votre identité, ou vous ne pouvez pas vous inscrire au recensement, vous pouvez obtenir la Carte de Santé à travers de la Convention du CatSalut avec la Croix-Rouge

Plus d'informations sur ce lien

<http://tinyurl.com/Conveni-CatSalut-CreuRoja>

N'oubliez pas de renouveler votre inscription: tous les 2 ans si vous n'êtes pas citoyen de l'UE ou tous les 5 ans si vous venez de l'Union Européenne

IMPORTANT: Depuis juillet 2015, le certificat INSS n'est pas nécessaire pour demander la carte de santé dans le CAP